OVAT
avocats

# RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

2024

**Le respect des trois piliers de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est au cœur de notre stratégie et oriente chacune de nos actions afin de promouvoir un développement durable tout en intégrant pleinement les dimensions sociales, économiques et environnementales dans nos activités.**

**Le présent document établit les principes et les engagements d'Oyat en la matière.**

1

## PRÉSENTATION DU CABINET ET DE NOTRE DÉMARCHE RSE

Le cabinet Oyat → 5

Des valeurs éthiques et durables au cœur de notre exercice → 6

2

## LES IMPACTS POSITIFS DU CABINET DANS LA COMMUNAUTÉ ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Le cabinet dans la collectivité et avec ses clients → 8

Le cabinet et ses collaborateurs → 9

3

## LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRÉE À NOS PRÉOCCUPATIONS : DURABILITÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Introduction → 11

La gestion durable de nos nouveaux locaux → 12

La réduction de l'empreinte environnementale du numérique → 14

Une incitation aux transports décarbonés et verts pour nos déplacements professionnels → 15

4

## NOS AMBITIONS : LES ACTIONS RSE ENVISAGÉES À COURT TERME (SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE)

Nos ambitions → 18

# 1

# PRÉSENTATION DU CABINET ET DE NOTRE DÉMARCHE RSE

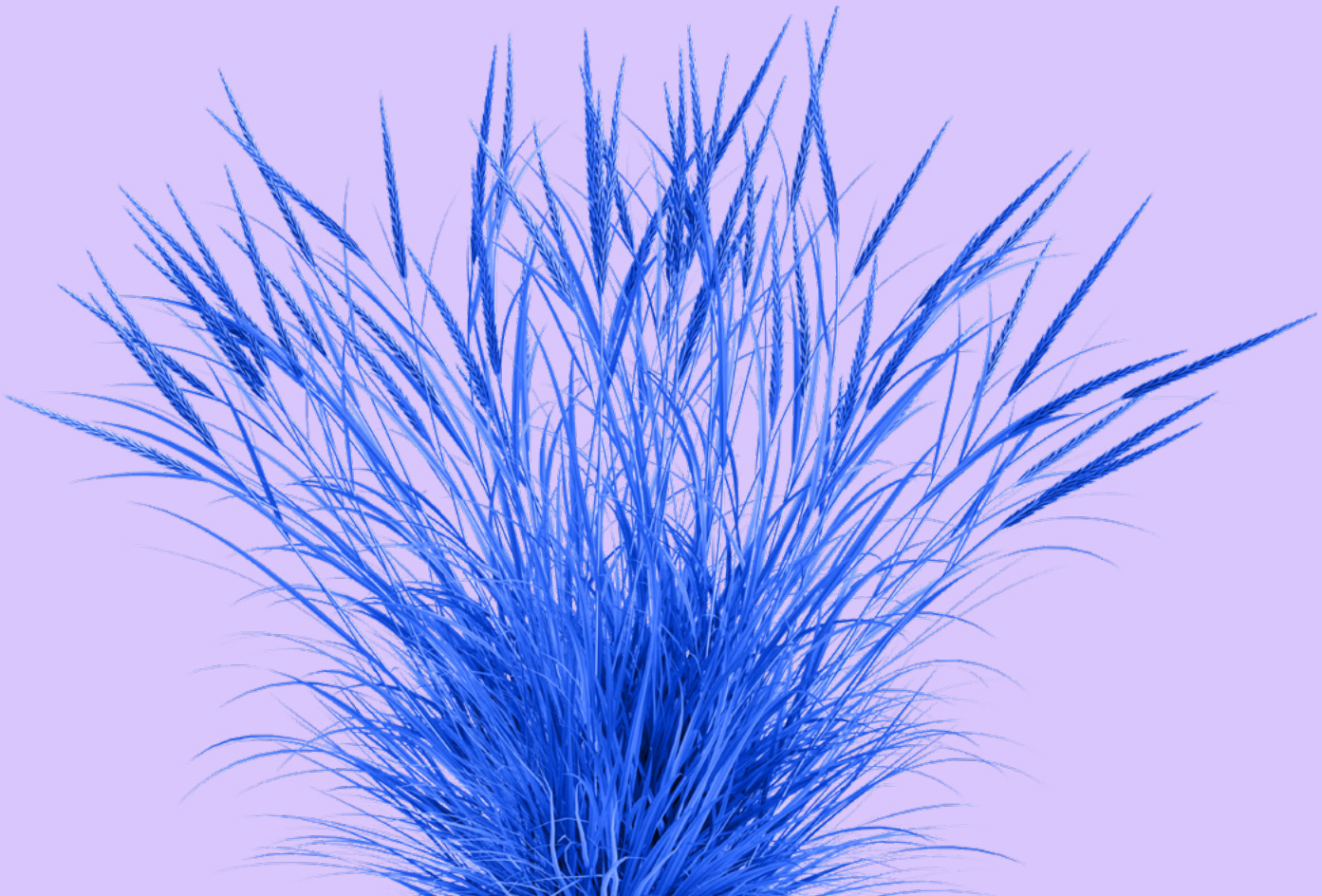

# Le cabinet Oyat

**Parce que nous avons la volonté d'être au plus près de nos clients,**

**Parce que le monde du droit évolue sans cesse,
et que nous savons nous remettre en cause pour innover, créer,
construire le droit avec rigueur et créativité,**

**Parce que nous sommes déterminés, combatifs
et tous passionnés par notre métier,**

**Parce que nous aimons travailler avec des experts,
français ou étrangers, pour apporter des solutions concrètes
et sur mesure à nos clients,**

**Parce que nous sommes des entrepreneurs,**

**Nous avons créé Oyat.**

Créé fin 2021 sous l'impulsion de **Marie-Hélène Tonnellier**, **Caroline Basdevant-Soulié**, **Laurent de la Brosse**, vite rejoints par **Guillaume Ledoux** et **Romain Canot**, Oyat est un cabinet indépendant à l'**esprit pionnier**.

Chez Oyat nous sommes convaincus que la **complémentarité des métiers et des expertises** est une chance fabuleuse de former une **intelligence collective**, naturelle, presque **organique** capable d'influer positivement sur l'avenir de nos clients.

Les **5 associés** et leurs équipes respectives, constituent un vivier de talents rassemblant près de **25 professionnels reconnus pour leur excellence en M&A, Private Equity, droit public des affaires, droit de l'environnement, droit de l'énergie, digital et IP, droit commercial, droit immobilier et contentieux.**

**3** pôles **15** expertises

Corporate / M&A • Private Equity • Corporate Venture • Joint-Venture • Startup

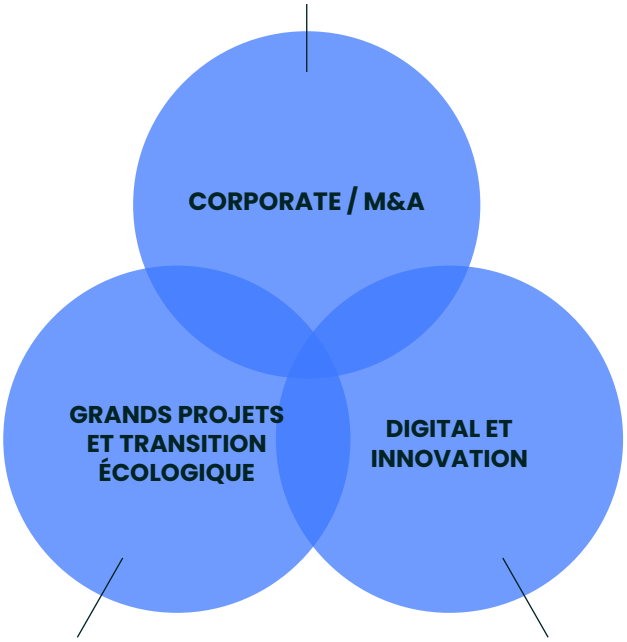


Passation de marchés • Transition écologique - environnement et développement durable • Grands projets et Infrastructures • Opérations immobilières

Informatique, télécommunication et innovation • Internet, e-commerce • Données • Propriété intellectuelle et média • Contrats commerciaux, partenariats • Spatial

# Des valeurs éthiques et durables au cœur de notre exercice

Oyat s'engage à respecter et à promouvoir les valeurs suivantes dans toutes ses activités :

- Respect du règlement intérieur national des avocats (RIN) et du règlement intérieur du Barreau de Paris (RIBP)
- Intégrité et éthique professionnelle
- Égalité de traitement et des chances
- Transparence et responsabilité
- Respect des droits de l'Homme
- Promotion de la diversité et de l'inclusion
- Respect et protection de l'environnement
- Loyauté des pratiques
- Respect de la personne
- Lutte contre la corruption
- Indépendance et respect de l'ensemble des principes liés à l'exercice de la profession d'avocat
- Bien-être au travail
- Engagement pro bono

Les membres d'Oyat sont attachés à la défense de ces valeurs qui orientent leurs choix quotidiens.

# 2

# LES IMPACTS POSITIFS DU CABINET DANS LA COMMUNAUTÉ ET LES ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

# Le cabinet dans la collectivité et avec ses clients

Nous entretenons avec nos clients et les différentes parties prenantes, une relation basée sur la compétence, la confiance et la transparence.

L'ensemble des membres du cabinet Oyat s'engage à :

- **Toujours viser à améliorer la satisfaction de nos clients**
- Scrupuleusement respecter le **principe de confidentialité**
- Tenir informés nos clients des **actualités marquantes** dans le domaine les intéressant
- **Veiller à la protection des données personnelles de nos clients** (le cabinet a mis au point une charte informatique signée par chacun de ses membres afin de mieux utiliser les outils informatiques et protéger les données)
- **Fournir des services juridiques *pro bono***
- **Prendre en compte les remarques** des parties prenantes
- Soutenir des **initiatives locales et associatives**
- Dispenser des **formations** à nos clients sur des sujets au cœur de leurs intérêts
- Rendre notre **cabinet accessible à tous**
- **Respecter notre démarche de transition énergétique et écologique** et accompagner les parties prenantes dans leur démarche

# Le cabinet et ses collaborateurs

Nos collaborateurs et nos employés contribuent grandement à la qualité de nos prestations de services juridiques. Nous faisons de leur santé et de leur bien-être au travail une priorité. Nous cherchons à leur fournir des conditions de travail optimales tout en leurs donnant les moyens de s'engager dans la vie du cabinet.

Nous avons à cœur de :

- **Respecter l'égalité** entre les collaborateurs (rémunération / congés paternité / maternité)

**57%** DE FEMMES

**2** FEMMES ASSOCIÉES SUR 5

**3** FEMMES COUNSELS SUR 4

- **Veiller à l'amélioration des conditions de travail** des collaborateurs et des salariés

- **Accomplir le devoir de formation** continue des avocats en incitant nos collaborateurs à suivre des formations qui les intéressent et en leur en proposant certaines directement organisées par le cabinet

- **Flexibilité** des modalités d'exercice (télétravail, aménagement du temps de travail : 4/5e accordé, ouverture de bureaux secondaires à Lyon et à Bordeaux)

- **Encourager la cohésion d'équipe** en organisant des séminaires équipe et cabinet deux fois par an et des événements conviviaux (dîner de Noël, soirées informelles…)

- **Prendre en compte la satisfaction de nos collaborateurs** en matière de bien-être au travail (politique de congés avantageuse, rémunérations, congé parental) à travers le ***parcours jeunes collaborateurs*** afin de tendre vers une meilleure intégration de chaque collaborateur dans la vie du cabinet

# 3

# LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INTÉGRÉE À NOS PRÉOCCUPATIONS : DURABILITÉ, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

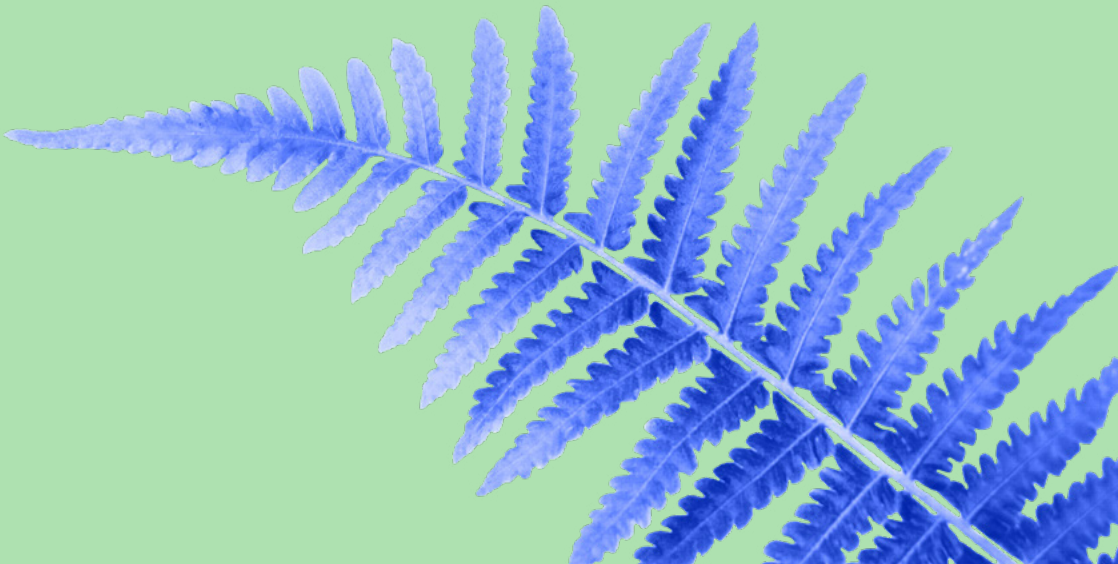

# Introduction

Soucieux de l'impact négatif sur l'environnement de nos activités et de nos modes de consommation, nous nous engageons dans une démarche de **développement durable de notre activité basée sur** :

**l'analyse de l'impact environnemental** de nos pratiques professionnelles (la gestion de nos locaux, nos habitudes de travail, notre politique de déplacements et d'achats, etc..)

**une planification efficace** de nos actions en intégrant dans nos réflexions les mesures à envisager pour éviter, réduire et compenser les effets négatifs sur l'environnement de nos activités

**la mise en œuvre pratique** des solutions adaptées et la mesure de leur efficacité

Cette démarche au long cours implique de déterminer rapidement une méthodologie fiable de calcul de l'empreinte carbone de notre activité. Le but étant de disposer d'un outil de mesure permettant de chiffrer notre impact environnemental pour le réduire dans les années à venir.

# La gestion durable de nos nouveaux locaux

Nous avons eu le plaisir de changer de locaux en 2023 et d'emménager au 22 rue du General Foy **en plein centre de Paris**. Notre engagement en faveur de la protection de l'environnement a guidé nos actions lors de ce transfert.

Nous avons réussi à éviter et à limiter les incidences négatives sur l'environnement de ce déménagement en créant un **groupe de travail interne** au cabinet ayant vocation à identifier, en amont de notre transfert, **l'ensemble des mesures vertueuses pour l'environnement à mettre en œuvre dans le cadre de ce déménagement**.

Nous avons veillé d'une part, à **réemployer** la majorité du mobilier et des fournitures de bureaux déjà présentes sur le site (tables, bureaux, chaises, meubles) sans acheter de nouveaux objets et, d'autre part, à **réutiliser et réparer** l'ensemble de notre matériel informatique.

Une fois installés et depuis, nous avons mis en œuvre des mesures visant à :

**Favoriser l'utilisation responsable des ressources naturelles et économiser l'énergie** :

- optimiser l'utilisation de l'éclairage par la pose de détecteurs de présence visant à éteindre l'éclairage des parties communes et des sanitaires (réglés sur 10sec)
- réduire la consommation en eau en utilisant des détecteurs de mouvement sur les robinets
- recourir exclusivement au chauffage collectif de l'immeuble
- inciter les équipes à éteindre tous les appareils électriques le soir, en attendant la mise en place d'un dispositif d'extinction généralisée
- mesurer nos consommations d'énergie et d'eau

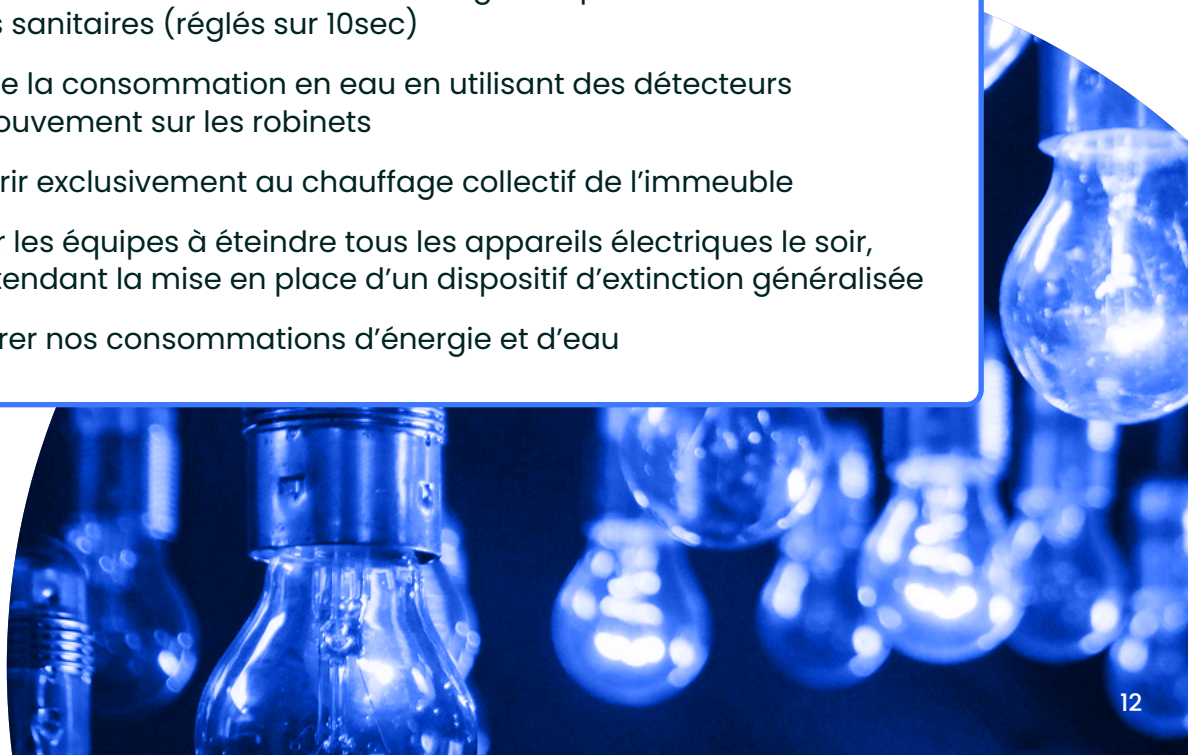

**Promouvoir le recyclage et mettre en place une gestion durable et responsable de nos déchets :**

- installation de poubelles de tri sélectif permettant le recyclage des matériaux
- en finir avec la vaisselle à usage unique en mettant à disposition des gourdes, tasses et couverts réutilisables à l'ensemble de nos collaborateurs et employés ce qui permet de limiter considérablement le volume de vaisselle à usage unique utilisée
- réduire l'utilisation du papier (suppression des imprimantes individuelles, configuration par défaut des imprimantes sur un mode éco-responsable)
- recyclage de papiers dans le respect de la confidentialité (shred-it) et des cartouches d'encre

**Réduire notre utilisation de capsules de café** en aluminium en attendant le remplacement progressif des machines par des machines à grain et mise en avant d'une proposition concurrente de tisanes / thés

**Favoriser un ménage écoresponsable** en utilisant des produits moins nocifs pour l'environnement et pour la santé des agents d'entretien et de nettoyage et des membres du cabinet

**Collaborer et faire appel à des fournisseurs et des partenaires engagés** sur le plan éthique, social et écologique qui partagent des objectifs au moins aussi élevés que les nôtres :

- À titre d'exemple, nous faisons appel à l'entreprise Café Joyeux, qui emploie des personnes en situation de handicap, pour nous fournir en café
- Nous sommes en train d'élaborer une politique d'achats durables des fournitures de bureau pour mieux choisir nos fournisseurs en fonction de leur impact écologique

# La réduction de l'empreinte environnementale du numérique

Dans le prolongement de l'engagement environnemental du cabinet, Oyat s'est muni d'une charte informatique. L'ensemble de nos collaborateurs et salariés ont signé cette charte qui les engage à la protection des données personnelles, à la cybersécurité ainsi qu'à une utilisation de l'outil numérique conforme aux normes en vigueur.

Pour limiter les impacts liés aux équipements et infrastructures numériques sur l'ensemble de leur cycle de vie, tout en préservant la sécurité des données, nous veillons à :

- **réparer nos appareils électroniques**. En cas de réparation impossible, nous **favorisons les appareils reconditionnés** limitant ainsi le bilan carbone du numérique (puisque 78% de cet impact est lié à l'étape de fabrication) et les problématiques liées aux minerais rares
- utiliser un **moteur de recherche éco-responsable** (hors recherches juridiques) pour l'ensemble du cabinet
- ne pas acheter de téléphones professionnels
- **favoriser l'utilisation d'outils numériques internes** aux fins de partage et de stockage des documents ce qui limite l'envoi d'emails et la multiplication des versions de travail
- **limiter nos impressions papier** et inviter nos clients à faire de même avec l'adoption du signature éco-responsable « N'imprimez cet email qu'en cas de nécessité »

# Une incitation aux transports décarbonés et verts pour nos déplacements professionnels

Chez Oyat, nous avons conscience que les transports contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. Tout en répondant aux besoins de mobilité de nos clients, **nous nous engageons à réduire notre empreinte carbone dans ce secteur**, à contribuer activement à sa décarbonation et à intégrer des pratiques de transport responsables et durables dans nos opérations à travers les bonnes pratiques suivantes :

✔ **Favoriser l'utilisation de transports bas carbone** pour les déplacements professionnels tels que les **mobilités douces** (marche et vélo), les **transports en commun** (métro, bus, tram), et les **transports partagés** (covoiturage) afin de réduire l'usage des véhicules individuels.

- Pour promouvoir ces modes de transports notre cabinet s'est nouvellement doté d'une infrastructure de stationnement sécurisée pour les vélos

- Quelques chiffres clés de nos déplacements du quotidien au cabinet :

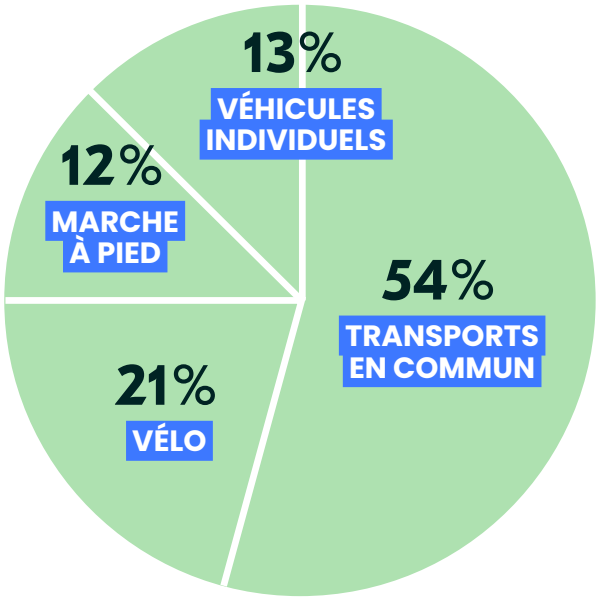

- **Éviter les déplacements professionnels** lorsqu'une alternative en visioconférence est envisageable

- **Favoriser l'utilisation du train** plutôt que de l'avion

- Organiser nos séminaires de cohésion d'équipe dans des destinations accessibles en train

- **Mettre en place une politique de suivi** et des indicateurs pour évaluer l'efficacité des politiques de transport du cabinet en termes de réduction de nos émissions

Une charte des transports durables est en cours d'élaboration. Elle vise à traduire ces engagements de façon concrète et devra être signée par chacun des membres du cabinet

# 4

# NOS AMBITIONS : LES ACTIONS RSE ENVISAGÉES À COURT TERME (SUIVI ET AMÉLIORATION CONTINUE)

# Nos ambitions

Nous sommes déterminés à réussir ce réel changement de paradigme en mettant en œuvre différentes actions, à moyen terme, qui nous permettront d'approfondir nos engagements en matière sociétale et environnementale.
Nous souhaitons disposer d'une politique RSE ambitieuse et porteuse d'actions vertueuses pour l'environnement.

À ce titre, nous mettrons en place dans les prochains mois, les actions suivantes :

**ACTION #1**

**Développer la formation** des associés et de l'ensemble de nos collaborateurs à la RSE afin que ces engagements soient ancrés dans la pratique au quotidien et soient les plus efficaces possible

**ACTION #2**

**Approfondir nos engagement RSE** en initiant une démarche de labélisation

**ACTION #3**

**Effectuer un bilan carbone** de notre activité qui sera associé à une notice méthodologique présentant les postes d'émission pris en considération

**ACTION #4**

**Participer à des challenges en matière d'écologie digitale** en déployant une action de sensibilisation au numérique responsable, fédératrice et conviviale

22 rue du Général Foy, 75008 Paris, France | +33 1 81 22 40 20 | contact@oyat.law | www.oyat.law